

INFORMATION AUX PORTEURS

31/05/2023 – MODIFICATION DES DOCUMENTS PRECONTRACTUELLES DU FCP CPR CASH

Part P: FR0000291239 Part I: FR0010413583

CPR Cash-Tréso Flux : FR0011030816

A compter du 31 mai 2023, le pourcentage des titres et instruments faisant l'objet d'une analyse ESG et donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement, est porté de 90% à 80% de l'actif net.

Les autres caractéristiques du fonds y compris les caractéristiques extra-financières demeureront inchangées.

La documentation règlementaire du FCP sera modifiée en conséquence et disponible sur le site internet de CPR Asset Management : www.cpr-am.com

Ces changements ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction